

Mois de la prévention de la fraude



La fraude aux prestations – vous pouvez la prévenir

La fraude aux prestations, c'est quoi?

Une personne est victime d'une fraude aux prestations quand un individu lui fournit de faux renseignements ou omet de lui fournir des renseignements de façon délibérée pour tenter de recevoir ses prestations.

Le saviez-vous?

Les coûts du régime d'avantages sociaux sont divisés entre Postes Canada et les employés. Lorsque les employés perçoivent des paiements de prestations auxquels ils n'ont pas droit, cela a une incidence sur le coût du régime et nous payons tous pour ça.

À faire

- Utiliser le régime d'avantages sociaux aux fins prévues : pour la promotion de la santé et du bien-être et la gestion des maladies et des blessures.
- S'assurer d'avoir une bonne compréhension du traitement que l'on reçoit et s'assurer que les reçus portent bien le nom du fournisseur autorisé qui a fourni le service.
- Visiter le site GroupNet à l'adresse gwl.greatwestlife.com et consulter la liste des fournisseurs qui ont été retirés de la liste pour s'assurer que notre fournisseur est en règle avant de recevoir le traitement.
- Pour en savoir plus sur la fraude, visiter le site Web de GroupNet et cliquer sur « Comment reconnaître les signes de fraude à l'assurance ».
- Si vous soupçonnez une fraude ou un mauvais usage des prestations, communiquez avec la Great-West en appelant la Ligne info-fraude confidentielle au 1 866 810-TIPS (8477) ou à l'adresse confide@gwl.ca.

À ne pas faire

- Ne pas accepter des reçus pour des services ou des fournitures qu'on n'a pas reçus.
- Ne pas remettre des formulaires non remplis, mais signés, au fournisseur de services; ces formulaires pourraient être utilisés pour soumettre des demandes à votre insu.
- Ne pas accepter de participer à tout stratagème frauduleux proposé par un fournisseur de services.
- Ne pas se laisser séduire par des remises en espèces, de la marchandise gratuite ou d'autres produits.